



Comment ça marche ?

Vos versements volontaires



Les éventuels versements complémentaires de votre entreprise⁽¹⁾.

Placements
au sein des PEI
et/ou PERCO
ARCANCIA

Exemple

Vous décidez d'épargner dans votre PEI (plan à 5 ans) **25€** par mois



Si votre employeur décide de compléter vos versements à 100%, il ajoute **300€** par an



Vous disposez donc d'une capacité d'épargne de **600€** par an



Si votre épargne se valorise à hauteur de 3% par an vous disposerez au bout de 5 ans de **3 000€**

Exemple indicatif construit avec 3% de droits d'entrée, 9,7% de CSG CRDS sur les 300 € abondés par votre employeur et 17,2 % de prélèvements sociaux sur les plus-values. Les placements comportent un risque de perte en capital.

(1) Si une politique d'abondement a été mise en place dans votre entreprise.

Comment en bénéficier ?

Votre employeur vous propose d'adhérer à l'épargne salariale Arcancia. Cette démarche doit être approuvée par les 2/3 des salariés.

Tous les salariés ayant au moins 3 mois d'ancienneté⁽⁵⁾ pourront ensuite accéder à l'épargne salariale Arcancia.

L'ouverture de votre compte individuel se fera automatiquement lors de votre premier versement volontaire. Vous pourrez bénéficier immédiatement de l'éventuel versement complémentaire de votre entreprise.

N'attendez plus pour découvrir les avantages de l'épargne salariale Arcancia !



ÉPARGNE SALARIALE
ARCANCIA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

L'épargne salariale Arcancia permet d'investir dans des placements labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES).

(5) Au même titre que les autres bénéficiaires : dirigeant, chef d'entreprise (de 1 à 250 salariés), leurs conjoints collaborateurs ou associés, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur.



FINANCER - ASSURER - DÉVELOPPER - Société Générale - BDDF/CLI/DFC - Tour Granite - 75886 PARIS Cedex 18. S.A. au capital de 1 009 897 173,75 EUR - 552 120 222 RCS Paris. Siège Social : 29, bd Haussmann - 75009 Paris. Société Générale Gestion - Siège social: 90, bd Pasteur - 75015 Paris France. S.A. au capital de 567 034 094 EUR - RCS : 491 910 691 RCS Paris. Société de gestion agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sous le numéro 09000020 - SG - Mai 2019 - Réf.: (K) 142 083 - Crédits photos: Getty Images, Adobe Stock - Document non contractuel.



Société Générale participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.

SALARIÉS



ÉPARGNE SALARIALE ARCANCIA PRO

Bénéficiez d'un dispositif avantageux pour préparer vos projets et votre retraite

C'EST VOUS L'AVENIR  **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

PRÉPAREZ VOS PROJETS ET VOTRE RETRAITE

Vous souhaitez épargner pour acquérir votre logement, financer les études de vos enfants ou préparer votre retraite ?

Votre employeur vous aide à épargner

En tant que salarié vous pouvez disposer :

- **gratuitement** d'un compte épargne individuel alimenté par vos versements le cas échéant,
- **d'un complément de versement** (appelé abondement) que peut vous proposer votre entreprise.

Vous bénéficiez d'un cadre fiscal et social avantageux

Le versement éventuel de votre entreprise est :

- **exonéré de cotisations sociales** hors CSG/CRDS⁽²⁾,
- **exonéré d'impôt sur le revenu**.

À la sortie, les éventuelles plus-values réalisées sont exonérées d'impôt sur le revenu⁽³⁾.



Pourquoi choisir l'épargne salariale ?

La souplesse

- Vous décidez d'épargner ou non.
Vous choisissez le montant et la fréquence de vos versements et pouvez les réviser à tout moment.
- **Votre épargne est disponible** à horizon 5 ans dans le cadre du PEI Arcancia (Plan d'Épargne Interentreprises), et/ou à horizon de votre retraite dans le cadre du PERCO Arcancia (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif).
- Vous avez la possibilité de **recupérer votre capital par anticipation** dans plusieurs cas légaux (acquisition de votre résidence principale...) tout en conservant vos avantages fiscaux et sociaux.

Le + Arcancia

Vous disposez également d'une application mobile pour consulter votre compte à tout moment et gérer votre épargne.

Le choix

Dans le PEI et le PERCO, les investissements sont effectués en parts de Fonds Communs de Placement d'Entreprises (FCPE). Vous avez l'opportunité d'investir dans :

- **des placements cœur de gamme** dont la diversité permet de satisfaire chaque profil d'épargnant sur des durées variables. Vous pourrez aussi investir dans un fonds bénéficiant d'une protection partielle du capital, pour limiter vos pertes en cas de baisse des marchés financiers;
- **des placements spécialisés** réservés aux épargnants avertis, à la recherche de diversification sur des marchés spécifiques (immobilier, matières premières...).

Investir implique des risques. Les placements Arcancia peuvent présenter des risques de perte en capital.

La simplicité

Vous pouvez :

- **confier la répartition de votre épargne** à Société Générale en optant pour la gestion pilotée si vous le souhaitez,
- **suivre à tout moment votre épargne** avec des relevés de compte, un site Internet dédié, esalia.com, une application mobile et un accueil téléphonique⁽⁴⁾.

(2) Régime fiscal applicable au 1^{er} janvier 2019. Taux en vigueur : 9,7 %.

(3) Hors prélèvements sociaux de 17,2 %. Taux en vigueur au 01/01/2019.

(4) Communication non surtaxée, ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.